

SEANCE du 31 août 2018

Nouvelle convention d'organisation du service de police pluri-communal entre les communes d'Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery et Malroy.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition du service de police pluri-communal signée le 1^{er} juillet 2015 était prévue pour une durée de 3 ans. Il convient donc de signer une nouvelle convention.

Du fait du retrait de la commune de Trémery, la répartition de mise à disposition du service de police pluri-communal doit être revue entre les 7 communes restantes (Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery et Malroy). La commune d'Ennery a délibéré et a décidé que sa charge financière n'augmenterait pas en quotité et en heures hebdomadaires du service. De ce fait, la part de la commune de Malroy augmente de 61 % en quotité et en heures de service.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ne valide pas le projet de convention de mise à disposition du service de police pluri-communal pour les motifs suivants :

- Article 8 : autorisation du port d'armes. Le Conseil Municipal souhaite que les agents soient armés en permanence.
- Article 11 : répartition des charges financières entre les communes. Le Conseil Municipal estime l'augmentation de la contribution trop importante pour les finances de la commune.

Et demande à Monsieur Le Maire de présenter un nouveau projet de convention en tenant compte des remarques ci-dessus.

Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle (Loi n° 84-53 modifiée – art. 25)

Le Centre de Gestion de la Moselle propose d'adhérer à son service Missions Intérim et Territoires, via une convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y afférant.

Motion relative à l'accueil des gens du voyage sur le territoire de Metz Métropole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'agression de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire de Moulins-lès-Metz, Monsieur François GROSDIDIER, Sénateur de la Moselle et Président de la Fédération Départementale des Maires et Présidents d'EPCI de la Moselle, invite les communes à apporter son soutien au maire agressé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la démarche de Metz Métropole.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre des ventes des parcelles suivantes :

- Section n° 2 – n° 107, 70, rue Principale, de 6 a 37 ca,
- Section n° 2 – n° 77, 43, rue Principale, de 5 a 18 ca.